

Au COEUR DE SAINT-PIERRE

#22

Le magazine d'informations municipales de la ville de Saint-Pierre-du-Mont



LES MAINS VERTES JARDINENT ENSEMBLE

10

DOSSIER

- Rythmes scolaires
- Vie des collègues

14

ECONOMIE

Les nouveaux commerces

16

CONCOURS

"Les mains vertes"



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
P.4-5

VIE LOCALE
CONSEILS DE QUARTIER
P.6

VIE CITOYENNE
ELECTIONS &
LE BIEN VIVRE ENSEMBLE
P.8

LE DOSSIER
SCOLAIRE
P.10



ECONOMIE
LES NOUVEAUX COMMERCES
P.14

ZOOM SUR...
CONCOURS LES MAINS VERTES
P.16

CULTURE
CONCOURS PHOTOS/NOUVELLES
P.17

DÉMOCRATIE
EXPRESSION DES GROUPES
POLITIQUES
P.18

L'AGENDA
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS / CULTURELS
P.19

CŒUR D'ARTICHAUT
OPÉRATION MAINS VERTES
P.20

L'année 2021 est déjà bien entamée, les rayons de soleil et les températures clémentes ont annoncé le printemps, période propice à la détente et aux travaux de jardinage et de bricolage. Respectons les règles de bon voisinage et de bien vivre ensemble, comme nous vous le rappelons dans ce numéro.

J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie, toujours marquée par la crise sanitaire, continuez d'appliquer les gestes barrières, prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers, les masques tomberont peut-être cet automne comme les feuilles.

Le vote du budget est l'exercice le plus important pour la vie au quotidien de notre commune, il est la clé de voûte de la volonté des actions municipales à mener et de la capacité à les mesurer financièrement pour les mettre en musique. Cette année encore, ce budget a été construit avec toujours la même ligne directrice depuis 2014, maîtriser la fiscalité, dégager de l'excédent pour la mise en place de projets structurants et respecter nos engagements. Tout ceci est mieux détaillé dans l'intervention de Jean Marie Bayle, adjoint aux finances.

S'adapter, se réinventer, s'entraider, tenir bon... Autant de termes qui prennent tout leur sens depuis maintenant une année. Une année où les associations sont quasiment en sommeil mais elles ne sont pas restées les bras croisés et relèvent le défi de cette pandémie. Nous avons décidé de continuer à aider tous leurs bénévoles en maintenant notre niveau de subventions.

Nous n'oublions pas la démocratie participative avec la nouvelle charte des Conseils de Quartiers. Très prochainement nous installerons ces conseils, dès aujourd'hui vous pouvez postuler pour en faire partie.

Malgré la frustration des festivités et des manifestations annulées depuis un an, nous gardons l'espoir, l'espoir d'organiser de nouvelles animations dès ce printemps et cet été : l'agenda du développement durable en mode numérique, le concours « les mains vertes-Jardinons ensemble et peintures, l'action « sport pour tous » avec des marches organisées dans les quartiers par le service des sports, le concours photos et l'exposition photos prévue à partir du 15 juin, « SAINT-PIERRE en selle » une animation autour du vélo.

Dans l'attente de vous retrouver lors d'occasions festives ou chaleureuses, prenez soin de vous et des vôtres.

Très cordialement.

Joël Bonnet
Maire de Saint-Pierre-du-Mont

Au cœur de Saint-Pierre - n°22

Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
1 avenue Georges Sabde / 40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél. 05 58 75 31 07 / mairie@saintpierredumont.fr

Magazine imprimé sur papier PEFC
(gestion forestière durable certifiée)

Directeur de la publication : Joël Bonnet

Rédaction et édition :

Sabine Darré et mairie de Saint-Pierre-du-Mont

Mise en page : Jum Communication

Imprimé en France

Crédit photos : Ville de Saint-Pierre-du-Mont : Service Communication /

Mont de Marsan Agglomération : Service Communication / Sabine Darré /

Groupe scolaire Jean Cassaigne / Dakoté / Jardiland

Dépôt légal à parution - ISSN : 2429-4225

1

LA BIODIVERSITÉ ET LE CADRE DE VIE

Le service Espaces Verts du Centre Technique Municipal de Saint-Pierre-du-Mont réalise de plus en plus d'aménagements végétalisés pour améliorer le cadre de vie des Saint-pierroises et des Saint-pierrois, tout en respectant la biodiversité des sites : préparation des sols, limitation des arrosages et entretien moins intense.

2

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 19 MARS 2021

Vendredi 19 mars 2021 a eu lieu la cérémonie du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Covid-19 oblige, c'est une délégation restreinte qui a officié : Monsieur le Maire, Joël Bonnet, et Bernard Kruzynski, Adjoint référent à la Défense, accompagnés du représentant local de la F.N.A.C.A de Mont-de-Marsan et du Porte-drapeau. Les tombes des Saint-Pierrois morts pour la France ont été fleuries, puis la traditionnelle cérémonie au Monument aux Morts a pu se dérouler avec lecture de différents manifestes et messages.

2

5

3

1

4

3

Arrêt SUR IMAGES

4

CONCOURS DE PEINTURES ET DE NOUVELLES

La Ville de Saint-Pierre-du-Mont organise chaque année des concours de nouvelles et de peintures. Cette année les thèmes retenus sont «Je me souviens» et «Matière, lumière et transparence».

L'exposition du concours de peinture aura lieu dans le hall de l'Hôtel de Ville du 3 mai au 4 juin 2021 : période durant laquelle le public est invité à venir voter pour le tableau «Coup de Cœur du public». La remise des prix aura lieu, si les conditions sanitaires le permettent, vendredi 4 juin 2021 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Infos : 05 55 05 53 87

5

« SPORT POUR TOUS » : ÇA MARCHE !

Depuis le 18 mars dernier, la Ville de Saint-Pierre-du-Mont a lancé une action «sport pour tous» proposée par le Service des Sports avec la mise en place d'un programme dédié aux adultes : une marche dans les quartiers. Ces marches sont encadrées par des éducateurs sportifs et des stagiaires BPJEPS APT et ont lieu tous les jeudis matin sur inscription obligatoire auprès du Service des Sports :

05 58 75 31 07

servicesports@saintpierredumont.fr

DES RENDEZ-VOUS « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Les rendez-vous/ateliers de l'Agenda du Développement Durable se mettent au numérique. Semis zéro déchet au potager, jardinage sur balcon, débiter un potager agroécologique : ces thèmes seront abordés de façon numérique. Afin d'éviter les annulations des ateliers en présentiel, la Ville de Saint-Pierre-du-Mont propose désormais, des rendez-vous en «direct» via la page Facebook de la commune.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

... L'ORDRE DU JOUR DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

MERCREDI 17 MARS 2021 à 18h00

Dossier PROCES VERBAL :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29.09.2020
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17.12.2020

Dossier BUDGET - FINANCES :

- 3 - Budget principal - approbation du compte de gestion 2020
- 4 - Budget pôle santé - approbation du compte de gestion 2020
- 5 - Budget principal - approbation compte administratif 2020
- 6 - Budget pôle santé - approbation compte administratif 2020
- 7 - Budget principal - compte administratif 2020 - affectation de résultat
- 8 - Budget pôle santé - compte administratif 2020 - affectation de résultat
- 9 - Vote du débat d'orientation budgétaire 2021 sur la base d'un rapport

Dossier SUBVENTIONNEMENT :

- 10 - Travaux de réhabilitation et de sécurisation des jardins familiaux - demande de subvention - plan de financement
- 11 - Travaux d'aménagement d'un espace numérique dans l'ancienne mairie - demande de subvention - plan de financement
- 12 - Travaux de rénovation énergétique de deux logements sociaux : convention avec l'Etat
- 13 - Installation de systèmes de vidéoprotection sur le territoire de la commune - demande de subvention

Dossier GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

- 14 - Modification du tableau des effectifs - création d'un poste d'Adjoint technique permanent à temps complet

Dossier DOMAINE ET PATRIMOINE :

- 15 - Désaffectation et déclassement du domaine public d'une dépendance de la rue des Matoles
- 16 - Vente de terrain à M. Jean-Michel TARRICQ et Mme Valérie FAVRE
- 17 - Dénomination de voies nouvelles

Dossier CONVENTIONNEMENT :

- 18 - SYDEC - Convention d'accompagnement de mise en conformité avec l'obligation réglementaire éco-énergie tertiaire - convention de mise à disposition de prestations de service énergies

Dossier AFFAIRES GENERALES :

- 19 - Création de Conseils de quartier et approbation de la charte

- Information du Conseil Municipal des décisions de Monsieur le Maire prises par délégation,
- Questions diverses.



MARDI 13 AVRIL 2021 à 18h00

Dossier PROCES VERBAL :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17.12.2020

Dossier BUDGET - FINANCES :

- 2 - Vote du Budget Primitif 2021 - Budget Principal
- 3 - Budget principal - subvention d'équipement au S.Y.D.E.C.
- 4 - Subvention en faveur du Centre Communal d'Action Sociale
- 5 - Attribution d'une subvention à l'association I.D.E.M.
- 6 - Attribution d'une subvention à l'association Sporting Club
- 7 - Attribution d'une subvention à l'association Sporting Club - section Football
- 8 - Attribution d'une subvention à l'Association de Quartier de La Moustey
- 9 - Budget principal - constitution d'une provision pour risques et charges
- 10 - Vote du Budget Primitif 2021 - Budget annexe Pôle Santé
- 11 - Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

Dossier SUBVENTIONNEMENT :

- 12 - Versement d'un fonds de concours de la commune de Saint-Pierre-du-Mont à Mont de Marsan Agglomération pour le financement des travaux de voirie 2021

Dossier GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

- 13 - Modification du tableau des effectifs - création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe permanent à temps complet
- 14 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Dossier DOMAINE ET PATRIMOINE :

- 15 - Convention de transfert dans le domaine public de la voirie et des équipements communs du programme de logements « Domaine de Mont Alma »

Dossier AFFAIRES GENERALES :

- 16 - Création du concours « les Mains Vertes, jardinons ensemble et invitons la biodiversité dans notre jardin »

MOTION :

- 17 - Adoption de la motion FNCCR - projet « Hercule »

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Jean Marie Bayle

1^{er} adjoint en charge des finances



Lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) la majorité municipale a présenté ses choix budgétaires futurs et particulièrement ceux pour 2021. Etape essentielle de la procédure budgétaire, ce débat participe à l'information des élus et à l'ensemble des saint-pierroises et des saint-pierrois. L'intégralité du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) est sur le site de la commune.

Un budget comporte deux parties, le fonctionnement (dépenses et recettes régulières et permanentes et l'investissement) qui recouvre notamment les projets importants.

Pour le budget de fonctionnement, les dépenses seront abordées avec un souci permanent de maîtrise des dépenses et éventuellement une baisse si cela est possible. Les recettes de l'Etat et les données de base ne sont pas connues. Nous partirons sur la même base que les recettes perçues en 2020, hormis pour le chapitre concernant le remboursement d'arrêts maladie, d'accident de travail, etc. que nous verrons à la baisse par rapport au réalisé 2020.

Pour la partie **INVESTISSEMENT**, en 2021, il est prévu :

Des dépenses liées aux économies d'énergie et au développement durable

- La réhabilitation énergétique de 2 bâtiments communaux pour un montant estimé de 275 800 €. Des dossiers de demandes de subvention sont déposés estimées à 72 000 €.
- La création des micro-forêts en concertation avec les habitants afin qu'ils se les approprient, et réhabilitation du verger à Menasse.
- La continuité d'actions pour la transition écologique avec notamment la transformation de l'éclairage public en LED dans les bâtiments communaux qui n'en sont pas encore équipés.

Des dépenses pour l'amélioration du cadre de vie et du « vivre ensemble »

- La création de 2 points numériques qui permettront un accès informatique à tous accompagné de formations et de conseils. (83 400 € et subvention 4 000 €).
- La réhabilitation des jardins familiaux avec en priorité la mise en sécurité du site (171 970 €), travaux réalisés par des entreprises extérieures mais également en régie. Une demande de subvention au niveau de l'Etat est en cours.
- Le réseau de pistes cyclables sera développé par le biais de fonds de concours à l'Agglomération du Marsan.
- Une étude avec le SYDEC est en cours pour refaire l'éclairage des stades

Des grands projets d'urbanisme

- L'aménagement des espaces publics et des voiries du quartier de Lamoustey : il s'agit de dynamiser le quartier et donc le rendre plus agréable à vivre. Un concours d'architecte vient

d'être lancé. L'opération globale est estimée à 5 692 000 € répartis entre 2021 et 2025. Des subventions seront sollicitées et sont estimées à 1 512 361 €.

- Finalisation de l'étude avec le Cabinet Métaphore pour le réaménagement du centre bourg.

Des dépenses d'équipement :

- Renouvellement des équipements pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des stades et des bâtiments.

Des dépenses liées à la sécurité urbaine :

- La mise en place généralisée de la vidéo-protection afin d'assurer la sécurité des habitants et par la même éviter les incivilités et donc protéger nos équipements. Le montant est estimé à 111 000 € et serait subventionné.

Une enveloppe de 250 000 € sera inscrite pour se laisser la possibilité d'acquérir le silo avenue Camille Brettes en vue de valoriser l'entrée de ville. Ce projet se ferait en partenariat avec des porteurs de projets.

Concernant les **RECETTES D'INVESTISSEMENTS**, elles sont constituées principalement par les dotations, le fonds d'investissement et des fonds propres. Le « remboursement » de la TVA, calculé sur les investissements réalisés en 2020, est estimé à 250 000 €. Le montant de la taxe d'aménagement retenue sur toutes les opérations d'aménagement, de constructions et d'agrandissements de bâtiments est annoncé à 240 000 €.

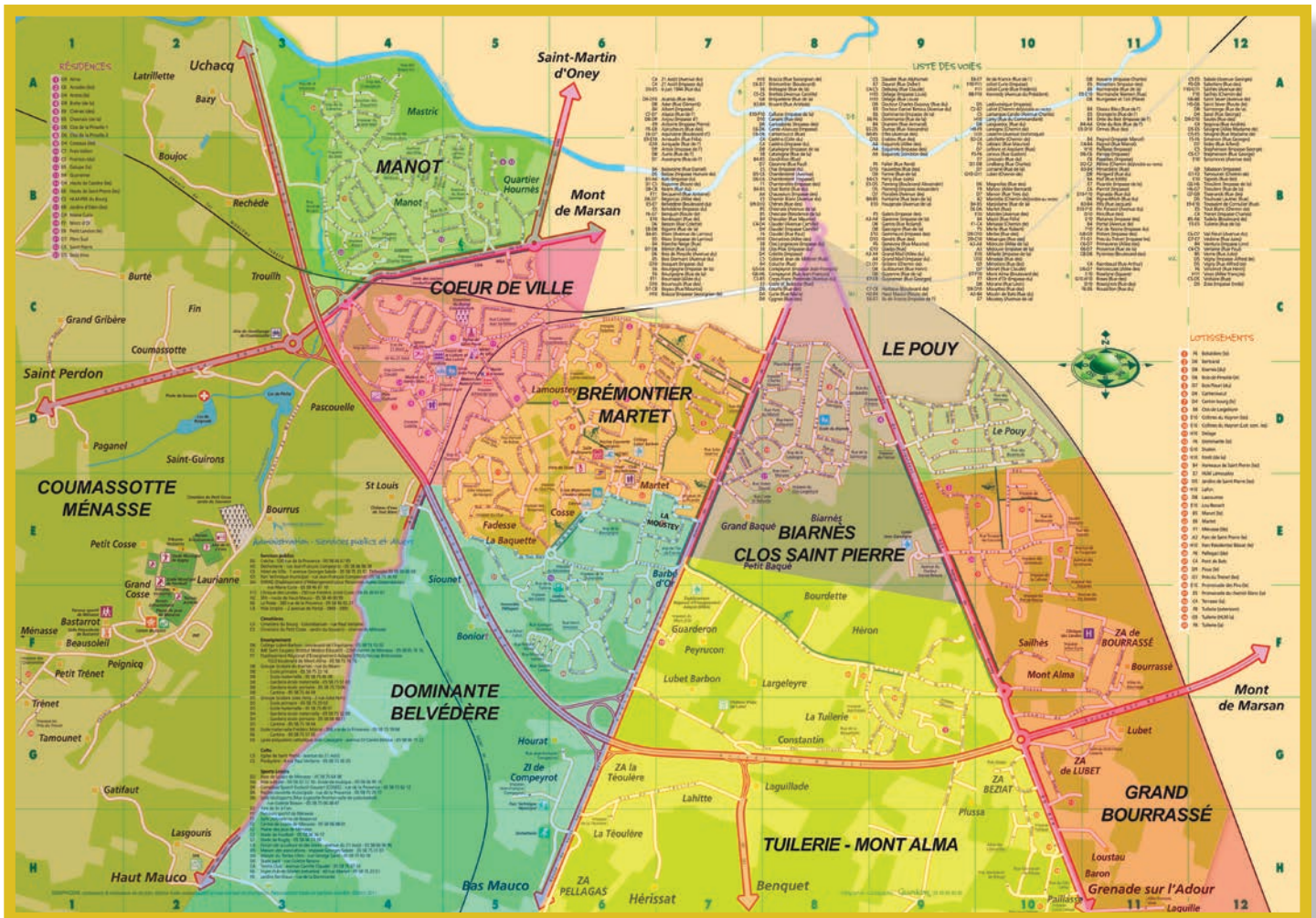
Les subventions de l'Etat et de l'Europe pour l'année sont estimées aux alentours de 252 000 € et concernent la vidéo-protection, la réhabilitation des logements communaux, l'éclairage des stades, l'accès séparatif de l'ACCA¹ et du Parc Technique Municipal, les jardins familiaux et le point numérique. Ces montants restent approximatifs certains appels à projets annoncés ne sont pas encore ouverts ou les dossiers sont en cours d'instruction.

Hormis ces trois recettes, la commune pourra puiser dans son excédent global de clôture de 5 026 089,36 € au 31 décembre 2020.

¹ Association Communale de Chasse Agréée

UNE NOUVELLE CHARTE POUR LES CONSEILS DE QUARTIER

Lors du conseil municipal du 17 mars 2021, une délibération concernait la «Création de conseils de quartier et l'approbation de la charte». Les Conseils de quartier ont été créés à Saint-Pierre-Du-Mont en 2014 pour répondre à un besoin de communication des administrés et des élus, et ce, dans un esprit de démocratie participative. Toujours actifs en 2021, les Conseils de quartier évoluent en respect de la nouvelle charte actée après délibération par le Conseil municipal.



CHARTRE ET REDÉCOUPAGE DES QUARTIERS

Extrait de la note explicative de synthèse présentée aux conseillers municipaux lors du conseil du 17 mars 2021 :

«La mise en place de Conseils de quartier à Saint-Pierre-du-Mont traduit une volonté de la Municipalité de développer la démocratie participative locale. Véritables lieux de concertation, d'échanges, d'expression et de proposition des habitants de la Commune, les Conseils de quartier permettent d'éclairer les décisions du Conseil municipal sur tout projet intéressant directement le quartier. S'appuyant sur l'expérience des Conseils créés lors de la

précédente mandature, les membres de la Commission municipale Vie des quartiers-Vie locale ont travaillé sur l'élaboration d'un projet de charte définissant le cadre et les règles de fonctionnement des Conseils de quartier. Ils ont également étudié un redécoupage du territoire de la Commune en respectant l'identité propre de chacun des quartiers déjà bien identifiés (le Manot, le Cœur de Ville, Ménasse / Coumassotte, Brémontier / Martet, la Dominante / Belvédère, le Biarnès / Clos Saint-Pierre, la Tuilerie / Mont-Alma, le Pouy, Grand Bourrassé).



Le mot de Michel Tribout,

Adjoint au maire en charge de la Vie des quartiers, Démarche locale et Service à la Population.

« Plus que jamais, dans cette période de crise sanitaire, la population a besoin de se retrouver et de resserrer les liens sociaux. Les Conseils de quartier permettent cela et, dans un même temps, peuvent faciliter la gestion et la résolution de petits problèmes quotidiens. Pour cette nouvelle mandature, nous maintenons le principe d'existence et de philosophie des conseils de quartier, tout en modifiant sensiblement leur fonctionnement et leur découpage territorial. Il existe à présent 9 Conseils de quartier. Nous avons diminué la surface de certains tout en respectant une logique de densité de la population entre chacun d'entre eux. Le redécoupage, que vous pouvez observer sur la carte ci-contre, laisse apparaître, outre une modification parcellaire, de nouveaux noms de quartiers et comme auparavant, des couleurs associées. La nouvelle charte se fait forte de quelques nouveautés : par exemple, par conseil, il y aura en sus du président et du vice-président, un référent sécurité et un référent développement durable. Je tiens à préciser de nouveau, en guise de rappel, que les Conseils de quartier sont apolitiques et ne sont en aucun cas des prolongements du Conseil municipal. Ils ont un fonctionnement individuel défini par la Charte. »

Les Conseils de quartier sont élus pour trois ans et se fixent six grands objectifs :

- Contribuer à faire remonter les attentes des administrés auprès de la municipalité
- Développer des actions relatives à la qualité de vie et au bien-être de la population (développement durable, sécurité...)
- Participer à l'information des habitants sur les projets de la ville de Saint Pierre-du-Mont
- Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et le lien social entre tous les habitants.
- Être partie prenante en ce qui concerne l'animation des quartiers
- Émettre des propositions concernant des petits aménagements publics.

La participation des habitants aux Conseils de Quartiers est bénévole et gratuite. Le nombre de personnes siégeant au Conseil est limité à 10 personnes. Chaque Conseil de quartier élit 1 Président, 1 vice-président, 1 référent sécurité, 1 référent développement durable. Un élu référent et son suppléant sont nommés par Monsieur le Maire pour chaque quartier. Ils participeront à chaque réunion et seront l'interface entre le Conseil et l'adjoint au maire délégué à la Vie des quartiers. »

LA CHARTE EST CONSULTABLE

La charte approuvée lors du conseil municipal du 17 mars 2021 édicte différents fondamentaux : le rôle et les objectifs du Conseil de quartier, les conditions pour être candidat, la composition du conseil de quartier, la durée et le renouvellement d'un mandat, l'organisation du Conseil de quartier et le fonctionnement du Conseil de quartier.

La charte est consultable dans son intégralité sur le site Internet de la ville de Saint-Pierre-Du-Mont : www.saintpierredumont.fr

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Pour faire partie du conseil de votre quartier vous pouvez vous inscrire soit sur le site internet de la commune : www.saintpierredumont.fr ou sur papier libre en précisant vos noms et prénoms, votre adresse, un numéro de téléphone, le nom de votre quartier. Cette inscription est à déposer à l'accueil de la mairie.

ELECTIONS

DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Au moment où nous écrivons ces lignes, les élections devraient avoir lieu les 20 et 27 juin avec des modalités sanitaires à venir.

Le rôle des conseillers départementaux et régionaux :

Le rôle principal des assemblées départementales est social. Il concerne aussi bien la gestion du RSA (revenu de solidarité active) que les actions à destination de l'enfance et des personnes en situation de handicap. Le département s'occupe aussi des collèges, de l'équipement rural de l'aménagement foncier de la gestion de l'eau, des voies rurales et départementales. Il partage aussi avec d'autres assemblées territoriales du sport, du tourisme et de la culture.

Au niveau de la région, la formation professionnelle, les lycées, les transports ainsi que le développement économique sont, notamment, des compétences des conseillers. L'assemblée régionale partage aussi avec les départements les compétences sport, tourisme et culture.

Les modes de scrutin

Les élections régionales se déroulent en deux tours selon un scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire. Seules les listes ayant obtenu plus de 10% des voix au premier tour peuvent accéder au second tour. La liste arrivée en tête obtient une prime de 25% du nombre de sièges à pourvoir.

Le scrutin des élections départementales est binomial à deux tours. Les binômes sont composés d'un homme et une femme et se présentent dans un canton. Un binôme est élu s'il obtient plus de 50% des voix au premier tour ou majoritaire au second tour.

Modalité des élections en 2021

Pour être électeur, il faut être inscrit sur les listes électorales. La clôture des inscriptions est fixée au 7 mai 2021.

Il est possible de voter par procuration. Un électeur peut avoir jusqu'à deux procurations d'électeurs de la même commune. Le processus de demande de procuration est en partie dématérialisé. Toutes les informations se trouvent

sur le site **Mon E-Procuration (maprocuration.gouv.fr)**.

Les opérations électorales se dérouleront dans les mêmes salles que les élections municipales. Ces salles seront aménagées pour permettre les deux scrutins dans des conditions sanitaires satisfaisantes. L'organisation est beaucoup plus complexe du fait de ce double scrutin. A cela s'ajoute la prise en compte des nécessités de distanciation et de protection des électeurs et, aussi, des assesseurs et des secrétaires de mairie qui devront assurer la tenue des bureaux de vote. Il sera aussi fait très attention aux conditions de dépouillement pour ne faire prendre aucun risque aux scrutateurs.



Jean-François Leblay,
Conseiller municipal responsable
de l'organisation des élections

Nous nous trouvons devant un scrutin doublement ou triplement compliquée à organiser. En effet, nous avons deux élections distinctes le même jour dans les conditions sanitaires que nous connaissons tous. Nous préparons depuis le début de l'année cette élection mais, les conditions sanitaires notamment, nous amènent à modifier sans arrêt notre copie.

Pour pouvoir assurer cette élection dans de bonnes conditions, nous sollicitons tous les électeurs disponibles ces 13 et 20 juin pour assurer la tenue des bureaux de vote. Si vous êtes électeur de la commune et vous pouvez vous rendre disponible 1/2 journée (ou la journée complète), vous nous permettrez d'assurer au mieux cette responsabilité civique qu'est une élection.

N'hésitez pas à contacter le service Etat Civil de la Mairie au 05 58 75 31 07 ou par mail etatcivil@saintpierredumont.fr

BIEN VIVRE ENSEMBLE

RAPPELS DE CERTAINES RÈGLES EN VIGUEUR

Certaines incivilités, transgressions de règles et relâchement divers et variés générés par quelques habitants de la ville de Saint-Pierre-du-Mont, nous invitent à rappeler quelques règles fondamentales pour que nous continuions tous à bien vivre ensemble.

Circulation



Usage des chaussées à voies centrales banalisées*

La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) est un outil permettant de prendre en compte les cyclistes dans les cas rares où les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossible le recours aux aménagements cyclables traditionnels. À Saint-Pierre-du-Mont les voies concernées par ce dispositif sont le Boulevard du Belvédère et la rue George Stephenson.

Comment circuler ?

Une Chaussée à Voie Centrale Banalisée est une voie unique, sans sens de priorité, avec 2 accotements larges sur les côtés. Le véhicule roule sur la voie centrale. Le vélo est invité à circuler au centre de l'accotement. Dès qu'un véhicule arrive dans l'autre sens : les 2 véhicules ralentissent, se déportent légèrement sur l'accotement pour se croiser, avant de se repositionner sur la voie centrale. En situation de croisement et en présence d'un vélo, la voiture attend derrière le vélo avant de reprendre sa place.

*Source : Cerema - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Services techniques et espaces verts :

Horaires de tonte et travaux de bricolage autorisés

Vos travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les **JOURS OUVRABLES** de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h ;

les **SAMEDIS** de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
les **DIMANCHES** et jours fériés de 10 h à 12 h

De nombreux dépôts sauvages ont été constatés, nous vous rappelons que vous disposez du service d'une déchetterie, d'un ramassage d'encombrants et d'une cinquantaine de corbeilles réparties dans la ville de Saint-Pierre-du-Mont. Information déchetterie et encombrants : Site www.saintpierredumont.fr, cliquez sur « Vivre au quotidien » puis sur « Tri des déchets ».

Chiens en divagation

* Un arrêté municipal du 25 novembre 2015 rappelle à tous les propriétaires de chiens que ces derniers ne doivent jamais échapper à la garde de leur maître et doivent être constamment tenus en laisse alors qu'ils circulent sur la voie publique, les espaces verts publics, le domaine privé. Ils doivent être identifiables par un collier, plaque avec nom et adresse du propriétaire, tatouage ou puce électronique.

A défaut, ils sont considérés en état de divagation, ils peuvent représenter un danger pour autrui et causer des dommages. En conséquence, au titre de ses pouvoirs de police, le Maire pourra prendre la décision de placer l'animal à la fourrière intercommunale, les frais seront dus par le propriétaire.

Pour plus d'informations et de détails (notamment pour les morsures, chiens d'attaque et nuisances sonores), vous êtes invités à prendre connaissance de l'intégralité de la note sur le site Internet de la ville.

*Dispositions du code général des collectivités territoriales et du code rural



UNE NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE

Les débats communautaires de Mont-de-Marsan agglomération du lundi 22 février, portant sur un changement de rythme pour les écoliers, se sont conclus par le vote d'une délibération actant le passage de la semaine de 4,5 jours à 4 jours d'école. Quelques explications ...

LA SEMAINE DE 4 JOURS INSTAURÉE

La question de l'organisation du temps scolaire à l'école primaire et de son adaptation dans le temps revient assez régulièrement à la table des débats de Mont-de-Marsan Agglomération, l'entité territoriale en charge depuis juillet 2015 des compétences scolaire, périscolaire, extrascolaire.

Mont-de-Marsan Agglomération doit entre autres veiller à faciliter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

C'est dans ce contexte décisionnel que les élus ont, lors du Conseil communautaire du 22 février dernier, fait le choix d'instaurer la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2021.

Cette décision implique une réorganisation du temps scolaire et périscolaire notamment la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Mont-de-Marsan Agglomération affiche sa volonté de mettre en place des accueils périscolaires déclarés durant les autres jours de la semaine et les accueils extrascolaires déclarés le mercredi.

LES CLÉS DU DÉBAT AVEC...

Chislaine Lallau,
adjointe au maire de Saint-Pierre-Du-Mont
en charge de l'Éducation, l'Enfance, la
Jeunesse et la Citoyenneté
et Conseillère Communautaire.



« La semaine de 4,5 jours a été mise en place en 2013 à Saint-Pierre-du-Mont. En 2014, nous avons interrogé les familles et les élèves, via un questionnaire afin de connaître leur ressenti par rapport à cette nouvelle organisation et procéder si besoin à des améliorations du dispositif. A partir de 2015 et du transfert de la compétence scolaire à Mont-de-Marsan Agglomération, un autre volet s'est ouvert. Les élus ont beaucoup débattu et ont mené de nombreux échanges afin d'être à la hauteur d'un enjeu majeur pour les enfants. La professionnalisation et la formation du personnel, la qualité des activités proposées tant dans leur diversité que dans leur originalité ont été des thèmes de réflexion récurrents. En 2017, l'agglomération a souhaité, à nouveau, prendre l'avis de la communauté éducative sur le maintien de la semaine à 4,5 jours, à travers un questionnaire et des conseils d'école extraordinaires. Les résultats étaient mitigés avec 51% de vote favorable au maintien.

A la suite de l'audit organisationnel commandé par la collectivité, la question s'est à nouveau posée. C'est par le biais d'un sondage et lors de conseils d'école dédiés que l'ensemble de la communauté éducative a pu s'exprimer. Cette fois il était clair que le retour à la semaine de 4 jours avait les préférences de tous.

La semaine à 4 jours induit une nouvelle organisation : il y aura classe les lundi - mardi - jeudi et vendredi. Il y aura toujours un accueil périscolaire le matin, le midi et le soir. Bien sûr il n'y aura plus classe le mercredi matin. Ce qui change fondamentalement c'est le Temps d'Activité Périscolaire qui est supprimé. Les enfants n'auront plus ces propositions d'animations après la classe.

REPÈRES HISTORIQUES NATIONAUX

Depuis 1882, année de l'instauration de l'école obligatoire par Jules Ferry l'organisation du temps scolaire a suscité bien des débats entre considérations religieuses, agricoles, économiques et pédagogiques. On note une accélération des réformes ces vingt dernières années.

Ainsi entre 1882 et 2008, différentes modifications ont été portées au calendrier scolaire par différents canaux : le nombre d'heures de cours hebdomadaire, la longueur des vacances d'été, la création des vacances de la Toussaint, de Noël et de Pâques (1939), les rythmes scolaires aménagés en fonction des intérêts économiques et touristiques avec un zonage des vacances (entre 1961 et 1980); une modification de la durée hebdomadaire qui passe de 30 à 27 heures et le samedi après-midi est libéré (1969) ; en 1972, le jour de repos est instauré le mercredi ; dans les années 80 des réflexions sont menées sur la chronobiologie de l'élève et se sont premières expérimentations de la semaine de 4 jours.

En 1990, la durée hebdomadaire passe de 27 à 26 heures, puis en 1991, un décret signé par Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, stipule que les écoles peuvent choisir d'adopter la semaine de 4 jours après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale. Et en 2008, la semaine de 4 jours est instaurée sous l'égide du ministre Xavier Darcos, baissant la durée hebdomadaire à 24 heures.

En janvier 2013 un décret relatif au temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publié par le ministre de l'éducation nationale Vincent Peillon prévoit notamment le retour à la semaine de 4 jours et demi qui avait été supprimée en 2008. La réforme instaure en outre les Temps d'activité périscolaire (TAP) et projet éducatif territorial (PEDT). La mise en oeuvre de la réforme se fait en plusieurs étapes et la réforme est assouplie en 2017. Le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer signe un décret permettant aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours.

À la rentrée 2018, 87% des communes ayant une école publique ont choisi le retour à la semaine de 4 jours selon les résultats d'une enquête de l'Association des Maires de France.

Source : www.vie-publique.fr



Cependant, les élus communautaires ont décidé de déclarer tous les accueils auprès des instances compétentes. C'est déjà le cas sur les écoles de Saint-Pierre-du-Mont depuis de nombreuses années. Cette déclaration oblige à respecter un taux d'encadrement ce qui est bien pour la sécurité des enfants et rassure les parents. Cela nous oblige aussi à conserver des activités sur le temps périscolaire (accueil du matin et du soir et pause méridienne). Les animateurs pourront en effet proposer des activités aux enfants mais pas dans le même cadre que les TAP.

Les centres de loisirs seront ouverts toute la journée du mercredi.

Nous revenons en fait à ce qui existait avant 2013.

Un travail est maintenant mené sur les horaires des écoles, sur les plannings des agents... afin que tout soit calé courant juin et que la rentrée se fasse sereinement. »

Catherine Demêmes,
maire de Mazerolles, 1^{ère} vice-présidente de
Mont-de-Marsan Agglomération, en charge
Affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires,
et de la Restauration.



« Après des mois de concertation auprès des parents, de l'ensemble de la communauté éducative et accompagnés par un cabinet d'audit extérieur, les élus communautaires ont entériné le retour à la semaine à 4 jours en février dernier. Soucieux du bien-être des enfants d'autres mesures seront mises en place à la rentrée prochaine (déclaration de tous les accueils périscolaires pour garantir un taux d'encadrement réglementaire, modification des horaires d'écoles pour favoriser des matinées plus longues et plus propices à l'apprentissage, etc.).

La mesure concernant l'affectation des ATSEM en grande section, préconisée dans l'audit, ne sera pas appliquée. Conscients de l'importance de ces agents auprès des enfants et des enseignants, les élus ont décidé de se laisser du temps de réflexion et de co-construction supplémentaires. »



PORTRAIT

UNE NOUVELLE DIRECTRICE AU COLLÈGE LUBET-BARBON

Madame **Marie-Catherine Dupouy** est directrice du collège Lubet-Barbon depuis la rentrée de septembre 2020. Elle succède dans cette fonction à Jean-Marc Espada.

Madame la directrice porte un patronyme qui laisse poindre de belles racines gasconnes. La conversation qui suit fleure donc logiquement le parfum de pinède. Madame Dupouy revendique sa filiation landaise avec conviction et fierté ! « J'ai des grands-parents paysans et une grand-mère lectrice, qui lisait des histoires à un grand-père qui lui, ne savait pas lire. Elle m'a donné très tôt le goût de la lecture et de l'histoire contée. À sept ans, en séjour chez mes grands-parents, je me suis attaquée à la campagne de Russie (rires). La fameuse vertu de l'ennui pousse à la lecture, des mondes s'ouvrent alors. Une partie de mon enfance s'est passée autour d'une cheminée à écouter ma grand-mère conter à moitié en patois. »

Plus tard, le parcours de l'étudiante puis celui de la professionnelle emprunteront des chemins en d'autres lieux, mais finiront par conduire de nouveau madame Dupouy sur sa terre natale. Le tracé du chemin prend source dans des études de droit, une thèse en droit public précisément. Pour financer ses études, l'étudiante prend un poste de surveillante au collège Pierre-Blanquie de Villeneuve-de-Marsan, où elle deviendra, par ironie de l'histoire bien plus tard, directrice d'établissement. Cette expérience de surveillance conduira madame Dupouy vers l'envie d'œuvrer pour l'Éducation Nationale. Concours de l'IUFM de Bordeaux en poche, la carrière est lancée. Puis vient l'obtention du concours de Conseiller Principal d'Éducation (CPE). « Je suis partie 10 ans en tant que CPE dans le Loiret en lycée professionnel à Châlette-sur-Loing à côté de Montargis. Je me suis rendu compte de l'intérêt de nos fonctions et de nos missions. On a mis en place beaucoup de projets à caractère pédagogiques, les premières innovations sur les cellules de veille, une vision partagée et plusieurs regards centrés sur les élèves pour leur éviter le décrochage scolaire, c'était riche d'enseignement ! Au bout de 10 ans, lors d'un audit d'établissement on m'a incité à passer le concours de personnel de direction et grâce à mon rang de concours, j'ai réussi à revenir dans l'académie de Bordeaux. »

Puis suivent 4 années au collège Jacques Prévert de Bourg sur Gironde en tant qu'adjointe de direction. Le rapprochement vers la terre résinière se précise avec l'obtention d'un poste de direction au collège de Mugron qui au bout de sept ans, ramènera madame Dupouy au collège Pierre-Blanquie de Villeneuve-de-Marsan.

Oser réussir

La surveillante devenue directrice sera, dans cette période villeneuvoise, également élue conseillère municipale à Mont-de-Marsan et plus communément nommée « Cathy » de par une proximité de terrain et de contact très naturelle et notoire chez elle. À Villeneuve, l'histoire au collège s'écrira très heureusement avec un beau mandat de restructuration complète de l'établissement et beaucoup de projets menés avec une équipe hyper investie. L'expérience sera doublée de l'accompagnement d'une chorale extraordinaire, menée de main de chef par madame Duhart et regroupant 160 élèves chanteurs volontaires, un fait assez rare pour être souligné.

« La relation avec l'adulte bienveillant est nécessaire pour permettre à certains élèves d'oser réussir » lance la directrice qui compte bien à présent appliquer pleinement ce précepte au Collège Lubet-Barbon de Saint-Pierre-Du-Mont : « Ma feuille de route est claire, mettre en place un nouveau dispositif d'évaluation interne et externe et se doter d'un nouveau projet d'établissement. J'ai une nouvelle restructuration à conduire, et ce, avec des gens à l'interne très impliqués. C'est une chance. Nous avons un gros challenge à mener ensemble avec un établissement au cœur d'une redynamisation de quartier. Les enseignants sont mobilisés et ont envie de s'investir dans des projets forts notamment en direction de nos classes Ulis et Secpa. Nous avons à cœur de recréer un esprit et un sentiment d'appartenance, ce doit être une signature de venir du collège Lubet-Barbon ! » Affirme en conclusion la nouvelle directrice d'établissement.



Lycée d'enseignement privé Jean-Cassaigne

DES ADAPTATIONS SPORTIVES EN PÉRIODE COVID

La crise sanitaire aura modifié bien des pratiques, dont les pratiques sportives en milieu scolaire, interdites en salles fermées. Le gouvernement français considérant que l'activité physique et sportive demeure indispensable pour la jeunesse et les élèves scolarisés, a autorisé et invité les établissements d'accueil de ce public à favoriser l'activité sportive en plein air, de manière organisée, encadrée et sécurisée et dans le respect de la distanciation. C'est dans ce contexte particulier que des professeurs d'EPS du lycée Jean-Cassaigne ont fait preuve d'une belle imagination et d'initiative.

À la chasse aux déchets

Entre deux séances sportives Jenny et Ludovic Lagenèbre tous deux professeurs d'EPS au lycée Jean-Cassaigne détaillent par le menu les initiatives mises en place au sein de l'établissement pour préserver l'activité physique des élèves.

« Au deuxième confinement dès que nous avons eu la consigne de ne plus aller dehors, Ludovic et moi avons décidé avec l'approbation de Frédéric Sallier, notre directeur, de mettre des choses en place en équipe. Nous encadrons des classes de lycée général et de lycée pro avec des profils complètement différents. » Annonce Jenny Lagenèbre tout en poursuivant : « En lycée pro ils sont habitués à certains rituels qui favorisent une certaine stabilité et la Covid a bousculé tout ceci et il a fallu veiller à ce qu'ils ne décrochent pas. Il leur fallait du concret et des choses qui leur parlent vraiment donc on a travaillé sur des bases écocitoyennes : avec les classes pro on a fait des marches dans la forêt pour récolter des déchets et se rendre compte des dégâts causés par l'indiscipline de tout un chacun, et ce, chaque semaine quand le temps le permettait. Nous sommes partis, équipés de gants et de sacs poubelle, faire une collecte, évaluer l'importance de celle-ci et voir ce qui était recyclable. »

Une centaine d'élèves a participé à ces collectes, surpris par la masse de déchets récoltés, ils ont été volontaires pour recommencer. Ces élèves ont également participé à une course d'orientation avec un circuit tracé à l'extérieur dans l'enceinte du lycée.



Une semaine olympique

Les classes de seconde ont monté un projet de semaine olympique, rendu possible grâce notamment au prêt en partie, de matériel de l'UNSS : biathlon avec tir laser, course et tir sur une cible, etc. En n'oubliant pas une épreuve de type paralympique pour mettre les élèves en situation d'handicap pour qu'ils puissent se rendre compte de la difficulté de la pratique en pareil cas. Une remise de prix a suivi les épreuves. Ludovic Lagenèbre détaille les épreuves organisées : « de la précision en ultimate ; un circuit paralympique les yeux bandés avec franchissements d'obstacles guidés par la voix des camarades ; du lancer de vortex ; des tirs réussis en basket en 1 minute ; une course d'orientation avec la filière générale et une action créative avec photoreportage à l'appui. »



DU MOUVEMENT DANS LES COMMERCE ET LES STARTUPS

Nouveau pas de porte, patronyme d'enseigne évolutif et startup en devenir, sont au programme de la double page économique de ce bulletin. La ville de Saint-Pierre-du-Mont, et son esprit « ville à la campagne » avec une bonne qualité de vie et des relations sociales facilitées, attire de plus en plus d'activités commerciales, productives, agricoles, artisanales et industrielles. Cette réalité est associée à un rebond démographique observé dans la plupart des villes métropolitaines de taille égale et de profil territorial similaire à celui de notre ville.

DAKOTÉ, MICRO-POUSSES ET MAXI INNOVATION

C'est l'effervescence chez Dakoté, le Stade Montois Rugby vient prendre livraison de quelques produits fabriqués maison et destinés à être absorbés par les joueurs. La potion magique verte 100% naturelle, c'est le jus d'herbe de blé, prisée des sportifs pour ses nombreuses vertus médicinales et ses effets sur la récupération après effort en particulier. Un restaurateur vient aussi chercher des micro-pousses végétales. Il s'en passe des choses dans cette ferme urbaine nouvelle formule !

3 ASSOCIÉS

Le blé on connaît, mais l'herbe de blé, kézako ? Il s'agit d'un végétal extrait des jeunes pousses de plantes de blé. Très cultivée en Amérique du Nord de nos jours, l'herbe de blé était déjà utilisée dans l'Égypte ancienne, en raison de ses multiples vertus. « L'herbe de blé est composée de 70 % de chlorophylle, donc riche en magnésium, mais elle l'est aussi en vitamines A, B, B1, B5, C, E et K, en minéraux, en protéines, en fibres, ainsi qu'en oligoéléments (fer, calcium, phosphore, potassium, etc.) » Annonce Guillaume Duvignac un des 3 « druides » de Dakoté. Ce passionné de botanique et petit-fils d'agriculteur a créé la Start'up Dakoté avec Michel Darguy, monsieur Finance et comptabilité et Aymeric Jahan, monsieur communication et marketing. Ce sont donc des druides très ancrés dans leur époque et parfaitement au fait des règles de production et de management de par leurs compétences conjuguées ! Tous trois en conversion professionnelle, ils se sont lancés dans l'aventure Dakoté en septembre 2020 à Saint-Pierre-Du-Mont.

BOMBE VERTE

Que trouve-t-on dans l'arrière-salle de cette atypique entreprise saint-pierroise ? Des Micro-Pousses : par définition en train de pousser ! Un procédé inédit sur le territoire national, s'il vous plaît ! Sous les lampes, des pousses de moutarde, ici des pousses de radis, là, de chou rouge, etc. De la « bombe verte » si l'on écoute avec attention le récit passionné des jardiniers Dakoté. « Si vous consommez, une micro-pousse, elle vous donnera jusqu'à 40 fois la valeur nutritionnelle de la plante adulte. Et tenez, cette dosette d'herbe de blé, ça équivaut à 1,4 kilos de légumes verts ! » S'exclame Aymeric Jahan en brandissant un godet du précieux breuvage, à peine plus grand qu'un dé à coudre.



DES RESTAURATEURS

« Nous cultivons une vingtaine de variétés différentes et, sur demande, nous adaptons notre production au desiderata de nos clients, des restaurateurs, notamment. Les naturopathes s'intéressent également de plus en plus à nos produits et nous avons de plus en plus de demandes de partenariats en cours avec différentes entités. » Précise Michel Darguy. Avec de l'eau, de l'air et de la lumière pour tout engrais et l'enthousiasme et la créativité de ses dirigeants, Dakoté ne demande qu'à continuer de pousser !

L'ARRIVÉE D'UNE BOULANGERIE ANGE

En matière de reconversion, Beñat Arrayet et Franck Espatolero, deux anciens joueurs de rugby, s'étaient déjà illustré en reprenant la brasserie montoise Le Divan. Ce passage de 5 ans en restauration s'est soldé par la vente de l'affaire en 2016, afin de poursuivre d'autres rêves. « On voulait partir sur un concept de développement de commerce de type franchisé. On a trouvé ce concept de boulangerie artisanale (Boulangerie Ange), à l'échelle industrielle assez innovante qui respectait des valeurs de produits sains avec une farine de Culture Raisonnée et Contrôlée (CRC), et une importante réduction de traitement des récoltes en pesticides ! On fait travailler beaucoup de boulangers dans chaque boulangerie, on en a deux à Pau et une ici à Saint-Pierre-Du-Mont. » Indique Franck Espatolero.

Les deux amis et associés ont débuté leur aventure commerciale saint-pierroise le 4 janvier 2021 après qu'un local idéal pour eux, avenue Kennedy, leur a été proposé. La Boulangerie Ange est une franchise nationale avec 180 magasins actuellement actifs. « Nous sommes partis tous les deux nous former à Istres où se trouvait le siège de l'entreprise à l'époque, aujourd'hui il est à Aix-En-Provence. » Explique Beñat Arrayet qui poursuit son propos en précisant ce qui l'a séduit dans l'enseigne « Boulangerie Ange » : « Il y a un accent très fort mis sur la formation. Nous employons beaucoup de boulangers et d'apprentis. La formation que nous avons suivi Franck et moi, nous permet aussi de remplacer n'importe quel boulanger au pied levé que ce soit pour la boulangerie ou le travail de préparation en sandwicherie, viennoiserie, tarterie et pour les desserts. » Tout est fabriqué sur place et un laboratoire à aire ouverte, permet aux clients de suivre les étapes de la fabrication des produits. À noter pour l'anecdote, que le magasin a récemment reçu la visite de l'émission de TF1 « Sept à Huit » présentée par Harry Roselmack.



JARDILAND EN LIEU ET PLACE DE GAMM VERT

La clientèle du Gamm vert de Saint-Pierre-Du-Mont a observé depuis quelques semaines quelques changements notoires dans le magasin qu'elle avait l'habitude de fréquenter. Si le pas de porte est toujours au même endroit, le magasin est passé sous enseigne Jardiland. Les deux enseignes font partie du même groupe, InVivo Retail, et développent une activité de jardinerie, animalerie et distribution alimentaire. Vincent Avignon Directeur Général Adjoint d'InVivo Retail et Directeur des Enseignes Jardiland, Gamm vert et Frais d'ici, s'est prêté, pour l'information des Saint-Pierrois, à l'exercice d'un « question-réponse » :

Monsieur Avignon, quelle est la raison de ce changement d'enseigne ?

V. Avignon : Dans le positionnement de nos enseignes, Gamm vert est une enseigne très axée vers l'auto-production alors que Jardiland gravite davantage autour des loisirs au jardin. Quand on a fait l'étude de potentialité, notamment lors du rachat de l'enseigne Jardiland par InVivo Retail, on a constaté que l'on possédait un portefeuille de marques, qui nous permet d'avoir des enseignes avec des affinités spécifiques en rapport avec la zone de chalandise. Globalement, chez Jardiland, l'offre est différente de celle de Gamm vert avec certaines similitudes toutefois. Nous avons constaté que Jardiland collait beaucoup plus au profil des consommateurs de Saint-Pierre-Du-Mont et de l'agglomération montoise en général.

Comment avez-vous réalisé cette étude de potentialité ?

V. Avignon : Par notre clientèle en possession de la carte fidélité et un questionnaire associé. C'est ainsi que nous avons constaté, par les réponses collectées, que les habitudes de consommation saint-pierroise correspondaient à celle de villes comme Pau et Tarbes. On veut préserver l'ancrage territorial c'est notre empreinte culturelle de « coopératives agricoles ». On a cet ancrage rural d'attachement à la terre. Nous employons aussi de la main-d'œuvre locale. A Saint-Pierre-Du-Mont, nous avons 44 collaborateurs hors saison, parfois plus, donc.

Quels sont les changements opérés ?

V. Avignon : Sur une même surface de vente, on a conservé l'enseigne alimentaire Frais d'ici qui fait 400 m², notre espace motoculture qui fait 600 m² hors atelier, et la jardinerie qui fait 400 m². Les travaux ont démarré début janvier et se sont terminés mi-février, nous sommes actuellement dans la phase de réapprovisionnement de rayons qui ont parfois changé de destination. Suivant notre consultation auprès de la clientèle, on a adapté l'offre entre les produits déjà présents et appréciés, et certains absents de nos rayonnages, mais désirés par nos clients.



Concours Les mains vertes

*Jardinons ensemble et invitons
la nature dans notre jardin*

CONCOURS

Nouveau nom, nouveau concept, nouvelle organisation, l'année 2021 voit son concours des maisons, balcons et jardins fleuris, emprunter une contre-allée jusqu'alors inexplorée. Rebaptisé «Les mains vertes-Jardinons ensemble et invitons la nature dans notre jardin», le concours se présente sous un tout nouveau visage.

Modalités de participation :

Les inscriptions seront ouvertes du 14 avril jusqu'au 31 mai 2021.

De façon numérique avec la possibilité de s'inscrire via le site internet www.saintpierredumont.fr ou avec une procédure papier à l'accueil de la Mairie.

Matériellement, le processus d'inscription comprend un bulletin de participation ainsi qu'un questionnaire complémentaire sur les pratiques de développement durable. Ce questionnaire a pour finalité de mieux connaître les pratiques de jardinage des Saint-Pierrois et de suivre l'évolution de celles-ci dans le temps.

En fonction de vos réponses, vous pourrez obtenir des points supplémentaires pour la note qui nous permettra de faire le classement des participants au concours «Les mains vertes».

Ce questionnaire vous permet également de voir si vos pratiques de jardinage sont «durables» et quelles sont pour vous les pistes d'évolution de pratiques possibles et les moyens de gagner des points supplémentaires à l'avenir.

Les critères de notation & catégories

Maisons fleuries

- 1/ Vue d'ensemble - Impression générale - Soins apportés au jardin et à ses abords
- 2/ Harmonie des couleurs (plantes, contenants...)
- 3/ Variété et diversité des plantes
- 4/ Étalement du fleurissement sur les 4 saisons
- 5/ Utilisation de méthodes alternatives

Balcons fleuris

- 1/ Vue d'ensemble - Impression générale - Soins apportés au balcon et à ses abords
- 2/ Harmonie des couleurs (plantes, contenants...)
- 3/ Variété et diversité des plantes
- 4/ Originalité des plantes
- 5/ Utilisation de méthodes alternatives

Jardins familiaux

- 1/ Vue d'ensemble - Impression générale - Soins apportés au jardin et à ses abords
- 2/ Variété et diversité des plantes
- 3/ Étalement des cultures sur les 4 saisons
- 4/ Utilisation de méthodes alternatives

Le passage du jury sera effectué dans la semaine du 14 au 18 juin 2021.

Dotations :

Pour tous les participants : un lot de différents cadeaux pour sensibiliser à la démarche de développement durable (Une tasse ou gourde réutilisable en aluminium - Documentation pour améliorer les pratiques de jardinage en termes de développement durable - Un lot de graines issues de la grainothèque de l'association les Jardins Reconnaisants.

La date de la remise des prix vous sera communiquée ultérieurement.

À VOS BOITIERS ! UNE EXPOSITION PHOTO EST ORGANISÉE

La ville de Saint-Pierre-du-Mont organise un Concours photo amateur du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2021. Le thème retenu est le suivant : "*Lumière et Matière*". Ce concours est programmé dans le cadre de l'exposition photo éponyme qui se déroulera du 15 juin au 15 septembre 2021.

Objectif Concours

Ceux qui tiennent à briller dans l'hyperfocale, à jouer avec un obturateur, à ne pas lésiner avec les mégapixels, à avoir une vision panoramique des choses et à faire une mise au point générale sur leurs capacités à cadrer le monde ont participé au concours photos.

À noter : Les photos sont prises exclusivement dans le département des Landes.

Le concours est gratuit et a été ouvert à tous les photographes amateurs, sans limite d'âge. Pour les personnes mineures, la participation a été possible et même souhaitée, sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Les personnes ayant participé à l'organisation du concours ou au jury et leur famille, sont exclues du concours.



Delphine Salembier,
adjointe en charge de la Culture
et du Patrimoine

« La photographie va s'inviter en grand format cette année encore sur notre commune, et ceci durant tout l'été. Parallèlement le concours de photos amateurs est l'occasion de nous faire découvrir la richesse de notre territoire, mais aussi le talent de passionnés de la photographie.

Le thème choisi : "*Matière et Lumière*", se prête volontairement à notre désir de renouveau. Ce thème est accessible et peut trouver son inspiration dans l'émerveillement d'instant fugitifs, saisis à la volée, qui donnent envie de les partager.

Je suis convaincue que de belles surprises attendent le jury ; verdict : mercredi 16 juin à 18h ; si la situation sanitaire nous le permet. »



Une participation en deux étapes

ETAPE N° 1

Présélection des photos numériques : les participants ont été invités à transmettre leur production uniquement par mail au plus tard le **1^{er} mai 2021**, d'une à trois photos maximum, en couleur ou en noir et blanc.

Ces photos doivent respecter le thème précédemment cité et devront être envoyées à communication@saintpierredu-mont.fr

Les contraintes techniques sont spécifiées dans le règlement du concours consultable sur le site Internet de la ville : www.saintpierredu-mont.fr Les photographies doivent impérativement être accompagnées d'une fiche d'inscription qui est téléchargeable également sur le site Internet de la ville.

Le jury se réunira pour présélectionner les clichés qui devront être imprimés pour participer à la deuxième étape du concours. Les auteurs des photos sélectionnées seront informés par les personnes en charge de l'organisation.

ETAPE N° 2

Les auteurs des photos numériques sélectionnées devront déposer ou envoyer en mairie sous enveloppe leur photographie papier selon les contraintes techniques énumérées à l'article 4 du règlement. Ces photos seront exposées à la mairie de Saint-Pierre-Du-Mont. Le jury se réunira pour désigner les 4 photos gagnantes.

Vous retrouverez l'intégralité des modalités liées à ce concours (dates et durée, condition du dépôt des photos, procédure et modalités d'attribution des lots sur le site Internet de la ville de Saint-Pierre-Du-Mont.

Remise des prix **le mardi 15 juin 2021 à 18 h** en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville (*en fonction de la situation sanitaire et des normes gouvernementales*)

MAJORITÉ MUNICIPALE

Saint-Pierroises, Saint-Pierrois

Il y a un peu plus d'un an, nous pensions que le confinement apporterait la solution à cette pandémie, un an après nous sommes encore sous l'emprise de ce drame sanitaire. Pour autant, votre équipe municipale ne s'est pas arrêtée de travailler pour votre commune. A travers les pages de ce journal, vous pouvez voir que vos élus sont à la manœuvre aussi bien sur l'éducation, l'environnement, la culture, les espaces verts que sur la petite enfance ou la préparation des élections régionales et départementales et ce, après avoir préparé le budget de la commune et défini les orientations budgétaires pour les années à venir.

L'opposition a tenté de cacher sa négligence derrière une polémique hors de propos. Depuis six ans le journal municipal paraît aux mêmes dates, un simple regard au calendrier permet de savoir qu'il faut se mettre devant son clavier pour adresser les quelques mots destinés à l'espace qui est réservé dans ce journal. Une erreur qu'elle veut dissimuler en parlant de déni de démocratie alors même que le calendrier est acté et voté dans le règlement intérieur. Un mensonge de plus.

Que dire de son intervention lors du conseil municipal concernant la charte des Conseils de quartiers : elle a toujours été invitée à participer aux discussions lors des commissions et a pu exposer ses avis comme dans toute démocratie.

Nous vous souhaitons de pouvoir revenir le plus vite possible à la vie « normale » et notamment reprendre notre vie associative si riche dans notre commune.

COLLECTIF POUR SAINT-PIERRE-DU-MONT

La démocratie locale confisquée !

A peine quelques mois après le début de son mandat, le Maire et son équipe limitent chaque fois que possible la participation et l'expression de notre groupe au sein du Conseil municipal, et plus grave, dans toutes les activités de la commune.

Ainsi, vous avez été nombreux à nous écrire suite à la diffusion du précédent journal municipal. Pour la première fois, les élus minoritaires n'ont pu adresser leur tribune à la population. La majorité autour du Maire a procédé à l'impression du journal officiel sans nous avertir !

Lors du Conseil municipal en date du 17 mars, la Charte régissant le fonctionnement des Conseils de quartier a été présentée à l'ensemble des élus. Nous avons découvert avec stupéfaction que les élus municipaux ne seraient pas autorisés à participer aux travaux, aux côtés des habitants, dans les Conseils de quartier. Enfin, pas tous les élus... Le Maire nommera neuf élus référents, un par quartier, et seront issus de la majorité municipale ! C'est écrit en toute lettre dans la Charte.

Vingt élus sur vingt-neuf seront donc exclus de ces lieux de démocratie participative si important pour la vie de la commune.

Plus grave encore, la Charte indique que les habitants ne prendront aucune décision et ne pourront agir concrètement faute de budget. Comme toujours avec cette majorité : oui à la participation, si elle est encadrée aux seuls amis, et non à la décision ! Seul le Maire compte.

Cette absence de confiance envers les élus et les habitants est inquiétante d'un point de vue démocratique et révoltante sur le plan de la citoyenneté.

Julien Paris, Patricia Beaumont, Elodie Escaffre, Frédéric Da Costa, Mireille Junca et Cédric Peter.

L'AGENDA

CINÉMA / THÉÂTRE / SPORT / ASSOCIATION / CONFÉRENCE / CONCERT / MUSIQUE / FÊTE

INSCRIPTIONS DES ATELIERS DÉVELOPPEMENT DURABLE

a.capitain@saintpierredumont.fr
ou 06 30 12 51 38 / 05 58 76 44 85

DU 16/06 AU 15/09/2021

- Exposition Photos -

Thème : Lumière et Matière
Vernissage mercredi 16 juin 2021

VENDREDI 04 JUIN 2021

à 18h30

Concours de Peintures et de Nouvelles. Remise des Prix à l'Hôtel de Ville

Renseignements complémentaires sur www.saintpierredumont.fr

LES JEUDIS DE 9H30 À 13H30

Jusqu'au 1^{er} juillet 2021

Marche dans nos quartiers
La ville de Saint-Pierre-du-Mont développe ses actions « sport pour tous » avec la mise en place d'un nouveau programme dédié aux adultes. Chaque jeudi matin, de 9h30 à 10h30, les éducateurs sportifs municipaux organisent une marche dans les quartiers de la commune.

Inscriptions obligatoires : Service des Sports 05 58 75 31 07 ou à l'accueil de l'hôtel de ville.

Fiche d'inscription sur www.saintpierredumont.fr

MAI

MERCREDI 19 MAI 2021

Agenda du développement durable

Atelier : Bricolage de 14h à 16h
Isabelle FOURTENS et les Compagnons Bâisseurs vous donnent des bases de bricolage en fabricant une jardinière en bois.

Aux Jardins Familiaux à Saint-Pierre-Du-Mont, 152 rue de la Dominante.

JUIN

SAMEDI 5 JUIN 2021

Agenda du développement durable

Atelier : Vannerie d'Osier de 09h à 18h
Sandra Lucu, Lur Saskia, vous propose une initiation avec fabrication d'un panier selon les méthodes de vannerie traditionnelle française.

Auberge espagnole le midi.
Aux Jardins Familiaux de Saint-Pierre-Du-Mont, 152 rue de la Dominante.

SAMEDI 5 JUIN 2021

de 14h00 à 17h00 au Cœur de Ville "SAINT-PIERRE en selle"

5 ateliers répartis entre la mairie et le parking du Pôle.

Choisir son vélo, l'entretenir, l'attacher et circuler en sécurité.

Un retour au vélo est également proposé aux adultes souhaitant se remettre en selle : pour cet atelier uniquement, inscription obligatoire
a.capitain@saintpierredumont.fr
ou 06 30 12 51 38

DIMANCHE 6 JUIN 2021

Visite de San Sébastian avec le Mont Igueldo.

Organisée par l'association Détente et Loisirs, renseignements et inscriptions
Noël Escaffre 05 58 75 10 65 ou
Gérard Popot 05 58 75 66 91

MERCREDI 09 JUIN 2021

Agenda du développement durable

Atelier : Création de Bijoux Floraux de 14h à 16h

A partir de végétaux cueillis dans la nature et dans votre jardin, venez exprimer votre créativité avec Valérie LABADIE, Inspiration Nature. Salle de Bastarot, près du Centre de Loisirs de Ménasse.

DIMANCHE 13 JUIN 2021

Visite de San Sébastian avec le Mont Igueldo.

Organisée par l'association Détente et Loisirs, renseignements et inscriptions
Noël Escaffre 05 58 75 10 65 ou
Gérard Popot 05 58 75 66 91

SAMEDI 26 JUIN 2021

Agenda du développement durable

Fête de la Biodiversité de 09h à 17h

Associations et bénévoles seront présents pour vous faire découvrir les merveilles de la nature et vous dévoiler comment les accueillir et les protéger chez vous. Retrouvez le programme complet et détaillé début juin sur le site internet de la mairie.
Aux Jardins Familiaux de Saint-Pierre-Du-Mont, 152 rue de la Dominante.

JUILLET

DIMANCHE 04 JUILLET 2021

Visite du vieux Bayonne et Ibardin.

Organisée par l'association Détente et Loisirs, renseignements et inscriptions
Noël Escaffre 05 58 75 10 65 ou
Gérard Popot 05 58 75 66 91

Tous ces événements sont susceptibles d'être modifiés ou annulés en fonction des décisions gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19

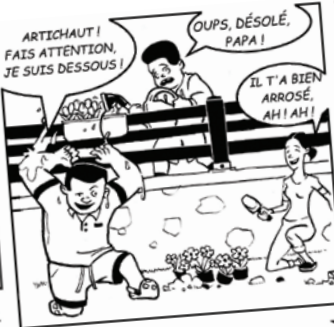
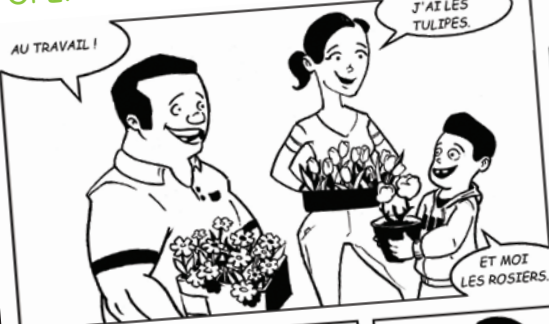


COEUR D'ARTICHAUT

Ma p'tite page à moi



OPÉRATION MAINS VERTES



À TOI DE JOUER !



Tu peux toi aussi aider tes parents à participer au concours des maisons, balcons et jardins fleuris. Ce concours s'appelle "Les mains vertes-Jardiner ensemble et inviter la nature dans notre jardin" ! Tes parents trouveront toutes les informations utiles pour leur participation en page 16 de ce bulletin municipal.

MOTS FLÉCHÉS FLORAUX

